

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SOLEILHAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Soleilhas, dûment convoqué le 18 juillet 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LOMBARD, Maire. A été désigné Secrétaire de séance : Monsieur Alain Bourot, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents ou représentés 8 conseillers :

Présents (6) : Jean-Pierre LOMBARD, Alain BOUROT, Karine COSSU, Eric SENES, Pascal LEGRAND, François GONDRAN,

Excusés avec pouvoir (2) : Edith SIMEON a donné son pouvoir à Pascal LEGRAND, Pascal FLEURY a donné son pouvoir à Jean-Pierre LOMBARD,

Absents ou excusés (2) : Sabine CRESP, Laurent CHABAUD.

DIXIEME DELIBERATION : détail du prix de l'eau et assainissement en 2023 et augmentation du tarif de l'abonnement eau et assainissement en 2024

Monsieur le maire présente les tarifs de l'eau et assainissement pour 2023.

Suite à la délibération du 23 septembre 2022, les tarifs 2023 sont établis comme suit :

- Abonnement Eau 2023 : 59€
- Abonnement Assainissement 2023 : 83€

Les taux de redevances votés par l'Agence de l'eau pour l'année 2023 sont pour la commune de Soleilhas :

- Redevance pollution, facturation forfaitaire : taux de 0.28 euros/m³ soit **20.82€** par abonné, calcul=population Insee majorée(294hab) * 65 m³/an(forfait) * 0.28 / nombre abonnés (257)
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte, facturation forfaitaire : taux de 0.16 euros/m³ soit **13.53€** par abonné,

Calcul= population Insee majorée(294hab) * 65 m³/an(forfait) * 0.16 / nombre abonnés (226)

Soit pour un abonné en eau raccordé à l'assainissement : 59 + 20.82 + 83 + 13.53 = **176.35 Euros**

Soit pour un abonné en eau non raccordé à l'assainissement : 59 + 20.82 = **79.82Euros**

Monsieur le Maire propose dans un contexte de ressource en eau difficile, au vu de la vétusté des réseaux, dans l'attente du rapport par IT04 sur la station d'épuration, et dans une prise en compte des préconisations de l'agence de l'eau, de prévoir les futurs travaux en continuant une augmentation annuelle des tarifs de l'eau. Le rôle de l'eau et assainissement créditera la commune d'environ 33 000€ en 2023.

Monsieur le maire propose pour 2024 les tarifs suivants :

- Abonnement Eau 2024 : 69€
- Abonnement Assainissement 2024 : 93€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De prendre note** des prix de l'eau pour 2023
- **D'adopter** les prix 2024 de l'abonnement « eau » à 69€, et l'abonnement « assainissement » à 93€ ;

Pour :	8
Contre :	
Abstention :	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance, Alain BOUROT



Le Maire, Jean-Pierre LOMBARD

